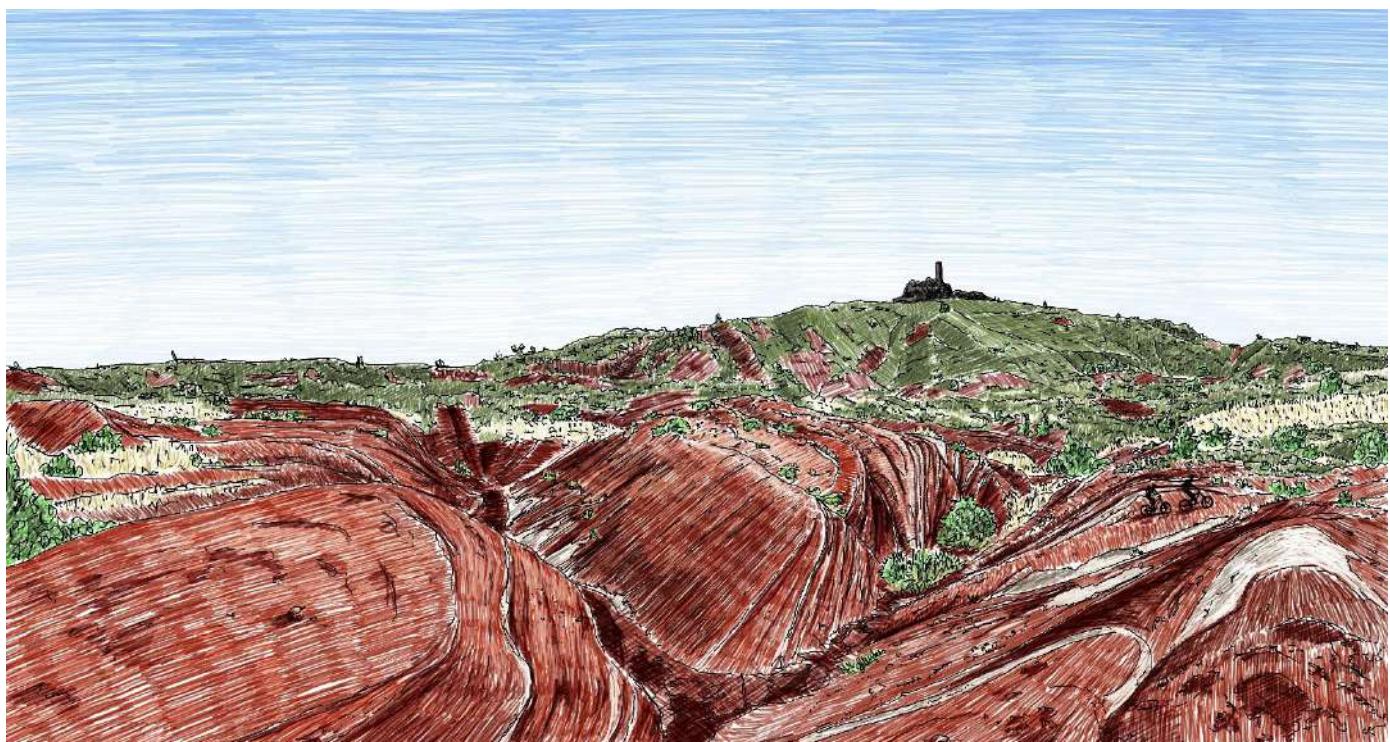


13 octobre 2025

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr grandsitesalagoumoureze.fr



Introduction :

En 2024, le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze a obtenu le label Grand Site de France. Le label « Grand Site de France » permet aux acteurs locaux de partager un projet de territoire structurant autour du paysage et ses composantes. Il est ici porté et partagé par les 3 communautés de communes (CCC, CCLL, CCGO) et le Département, en partenariat étroit avec l'État. Le Grand Site de France compte 17 communes ; il comprend le site classé de la vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze, le site classé du Vissou et de Vissounel (Cabrières et Péret) et le Site Patrimonial Remarquable de Villeneuvette. Les enjeux du Grand site sont de garantir la préservation et la mise en valeur des paysages uniques et exceptionnels tout en permettant la vie des villages, les animations et le développement économique local.

Le label est administré par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS). Créé en 2005, par le Département et les communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de Grand Orb, le SMGS est chargé de porter la démarche Grand Site, de gérer et valoriser le domaine départemental et d'animer deux documents d'objectifs Natura 2000 (« Le Salagou » et « Mines de Villeneuvette »). Le Département, en tant que propriétaire du lac et des berges est le membre majoritaire (55 % du budget et 12 membres sur 24).

En parallèle, le Département porte en interne une démarche collective et coordonnée avec 111 communes en vue de la création du Géoparc Terres d'Hérault et de l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO.

Le conseil départemental de l'Hérault a délibéré le 23 juin 2025 sur le principe de la création au 1er janvier 2026 d'un établissement public administratif (EPA), dont les missions reprendront celles du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze ainsi que le portage du Géoparc Terres d'Hérault.

Le Géoparc Terres d'Hérault et le Grand Site de France Salagou-Cirque de Mourèze sont deux projets structurants visant à préserver le patrimoine culturel, environnemental, paysager et géologique de l'Hérault.

Ils s'inscrivent tous deux dans une volonté du Département de promouvoir un tourisme durable et responsable respectueux des territoires et de ses habitants. Le rapprochement de ces deux démarches au sein d'une structure unique s'inscrit dans une volonté de mettre en synergie l'ensemble des projets portés par le département en lien avec les initiatives locales. La création de cet établissement permettra une mutualisation des moyens humains et financiers permettant de rationaliser les projets.

Les collectivités territoriales seront représentées au sein du conseil d'administration de l'EPA et l'organisation de la gouvernance prévoit une ou plusieurs instances, dédiées respectivement au Grand Site de France et au Géoparc, préservant ainsi la place des collectivités dans le portage et l'animation collective de ces démarches.

La structure nouvellement créée se substituera au SMGS qui doit faire l'objet d'une dissolution.

Eléments de contexte :

En 2025, l'équipe a été fortement impactée par :

- Un contexte financier très contraint : absence de subvention du CD34 pour les missions d'entretien du Domaine Départemental
- De nombreux mouvements de personnels (départs, arrêt de travail, temps partiel thérapeutique, congés maternité et parental, demande de disponibilité).
- La création de l'Etablissement Public Administratif et la dissolution du SMGS.

A. Etude financière rétrospective – comptes administratifs 2020-2024

Les indicateurs ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du Grand Site.

L'augmentation des dépenses et des recettes des dernières années s'expliquent exclusivement par la mobilisation de subventions, la participation statutaire des membres est la même depuis 2022.

Extrait de la section de fonctionnement (* Exercices impactés par la double saisie d'un titre)

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023	2024
DEPENSES					
Charges à caractère général	95 681,83	114 984,40	125 721,42	145 055,31	145 229,21
Charges de personnel et frais assimilés	229 898 ,94	237 559,71	277 052,38	329 780,25	434 362,90
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	0,40	0,00	0,00	1 579,78	2,40
TOTAL	325 581,17	352 544,11	402 775,76	476 415,34	579 594,51
RECETTES					
Atténuations de charges	553,00	683,76	500,00	2 648,14	2 725,25
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 460,00	6 000,00	6 000,00	1 244,22	0,00
Dotations, subventions, et participations	371 641,13	368 315,51	396 453,74	438 201,19	609 082,70
Autres produits de gestion courante	1 040,07	1 126.00	1 592,42	1 795,17	2 725,25
Produits exceptionnels	1 995,11	2 070.00	2 147,60	1 506,62	0,00
TOTAL	377 689,31	378 195,27	406 693,76	445 395,34	614 510,91

Extrait de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023	2024
DEPENSES					
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00
Immobilisation corporelles	3 155,00	1 000,00	1 266,00	0,00	2 451,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 155,00	1 000,00	1 266,00	80,00	2 451,00
RECETTES					
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	351,93	0,00	0,00	207,67
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	351,93	0,00	0,00	207,67

B. Bilan des années 2019 à 2024 – Résultats de clôture

FONCTIONNEMENT	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023	2024
Recettes de l'exercice	377 689,31	378 195,27	406 693,76	445 395,34	614 510,91
Dépenses de l'exercice	328 678,58	355 321,54	405 213,77	478 850,01	580 942,99
Résultat de l'exercice	49 010,73	22 873,73*	1 479,99*	- 33 454,67	33 567,92
Résultat brut de clôture	96 966,12	119 839,85	121 319,84	87 865,17	121 433,09

INVESTISSEMENT	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023	2024
Recettes de l'exercice	3 097,41	3129,36	2 438,01	2 434,67	1 556,15
Dépenses de l'exercice	3 155,00	1 000,00	1 266,00	80,00	2 451,00
Solde d'exécution	- 57,00	2 129,36	1 172,01	2 354,67	- 894,85
Résultat brut de clôture	40 746,94	42 876,30	44 048,31	46 402,98	45 508,13

La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice

- + dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68)
- reprise sur provisions et amortissements (C 78)
- neutralisation des amortissements (C 776)
- + valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)

	Exercice				
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	328 678,58	355 321,54	405 213,77	478 850,01	580 942,99
Recettes	377 689,31	378 195,27*	406 693,76	445 395,34	614 510,91
Résultat	49 010,73	22 873,73*	1 479,99	- 33 454,67	33 567,92
Dotations amortissements	3 097,41	2 777,43	2 438,01	2 434,67	1 348,48
Autofinancement annuel ou insuffisance de financement	52 108,14	25 651,16	3 918,00	- 31 020,00	34 916,40

C. Structure des effectifs et de l'emploi au Syndicat

La masse salariale, dans un sens comptable, est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel, les charges sociales et patronales. Constituant la part essentielle des « dépenses de personnel », elle doit être analysée avec beaucoup de soins, tant dans son aspect prévisionnel qu'en cours d'exercice dans le cadre de son suivi.

En 2025, il compte 8 agents à l'année.

Depuis des années, les effectifs du syndicat sont relativement constants, peu développés depuis la création du SMGS et financés en grande partie par des subventions extérieures.

Fonctionnement de l'équipe 2025

Le manque d'effectif lié à plusieurs mouvements de personnels anticipables ou non (arrêt maladie...) et les contraintes budgétaires ont obligé à un cadrage des missions et à la définition de priorité.

L'équipe s'est organisée comme suit :

- **1 Directrice-Adjointe**, Elsa BONNAFOUS, catégorie A, titulaire à 80 % (temps partiel sur un poste à 100%), qui assurera **l'intérim de Direction** (départ de Cécile Olive), jusqu'au recrutement du directeur de l'EPA. En arrêt maladie pendant quasiment 3 mois, puis à temps partiel thérapeutique.
- **1 responsable administratif, RH et finance** : Benoît BLANC, contractuel de catégorie A sur 10h hebdomadaires, en contrat jusqu'au 30 juin 2026.
- **1 contractuel en charge du secrétariat et de la comptabilité** : Christophe MURATET, recruté en avril 2021, en CDD, 17,5 heures /semaine, en contrat jusqu'au 30 juin 2026.
- **2 contractuelles pour la mission Natura 2000** : Julie CONDE en CDD à temps complet, en contrat jusqu'au 30 juin 2026 et Anna CHAINE en CDD 32 h hebdomadaires jusqu'au 30 juin 2025, financées à 100% par Natura 2000.
- **1 contractuelle en tant qu'animatrice du Grand Site** : Natacha ROUSSEAU à temps complet, en contrat jusqu'au 30 juin 2026.
- **1 contractuelle en tant que chargée de mission « Paysage »** : Éric Dessoliers puis Anna Prugne à 28h/hebdomadaire financé à 100% par la DREAL.

- **1 contractuelle sur la gestion de la fréquentation** et la mise en œuvre du projet « Paysages sans emballages » : Victoria DUBUS jusqu'au 31 Décembre 2025, à temps non complet, 17,5h/semaine, en congés maternité à partir du 15 novembre 2024, puis en congés parental jusqu'au 20 septembre 2025, **en partie remplacée par 1 contractuelle** : Anna CHAINE 6 mois à 3,5h hebdomadaire, puis à 17,5h/semaine en juillet et aout.
- **1 contractuelle patrouilleuse équestre**, Pauline Leglise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 à 50% annualisé présence effective de mars à octobre suite à demande de disponibilité de Gaëlle PERRU-ROUARD-DUC, catégorie C, titulaire à 50% annualisé (sur poste à 100%).
- **1 saisonnière patrouilleuse équestre**, Louna Martin pour compléter le binôme sur le terrain à 28h/hebdomadaire du 15 avril au 31 aout.
- **4 saisonniers en qualité de patrouilleurs VTT** : 1 binôme de mi-juin à mi – septembre et 1 binôme de mi-juillet à mi-aout.
- **1 contrat d'Alternance** Ines DUFRECHOU du 08/09/2025 au 23/09/2026 pour seconder l'équipe sur la gestion et l'entretien du Domaine, qui a fait suite à **un stage de 6 mois** sur la préparation de la Biennale de mars à aout.
- **1 stagiaire 6 mois d'avril** à septembre Louise Laugel financée à 100% par Natura 2000, sur le changement climatique.

*Pour mémoire, un **agent du Département** (financé à 100 % par le Département), travaille à plein temps principalement sur la gestion du Domaine Départemental du Salagou : demandes de tournages et de manifestations, ... Il le fait en lien fonctionnel avec l'équipe du syndicat mixte.*

Soit, en résumé, 2 titulaires (dont 1 en disponibilité), 8 postes contractuels, 5 postes de saisonniers, **pour un total de 6 ETP** (sans compter l'agent en disponibilité et l'agent du CD34).

Perspective évolution masse salariale 2026

La principale ambition est d'intégrer les agents à l'EPA, recruter un directeur, mutualiser les postes et les projets. Il conviendra selon les profils d'arriver à stabiliser les effectifs, les missions, pallier aux manques et garder les agents formés et expérimentés pour pouvoir appliquer le programme d'actions 2024-2032 dans de bonnes conditions.

Les avantages

Les agents du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze bénéficient :

- De l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion de l'Hérault,
- De titres restaurant, pour une valeur faciale de 5 €, dans la limite de 10 par mois,
- De la protection sociale en santé (contrat groupe à adhésion facultative) à hauteur de 5€ par mois et par agent,
- De la protection sociale en prévoyance (mutuelle labellisée) à hauteur de 7 € par mois et par agent (aucun agent n'en bénéficie)

BILAN 2025 - PRÉVISIONS 2026

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-36), les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics de coopération intercommunale, doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur leurs engagements financiers pluriannuels.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze regroupe 3 communautés de communes et le Conseil départemental, Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a retenu le vote par nature et par chapitre assorti d'une présentation croisée par fonction. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit définir les orientations principales du budget primitif pour l'année 2026.

Les objectifs

Le programme d'action 2024-2032, validé en 2024, présente les objectifs et les actions à mener pour le Grand Site et ses membres.

<https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-moureze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>

Le ROB est présenté selon les axes du programme.

Le Conseil Départemental de l'Hérault a délibéré le 23 juin 2025 sur le principe de la création au 1er janvier 2026 d'un établissement public administratif (EPA), dont les missions reprendront celles du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze ainsi que le portage du Géoparc Terres d'Hérault.

L'année 2026 sera une année charnière de mise en place de la nouvelle structure et de dissolution du SMGS. L'objectif est d'articuler les actions pour que les projets soient mis en oeuvre sans discontinuité.

La répartition des dépenses entre SMGS et EPA pourra être amenée à varier, en cours d'année 2026, en fonction de la capacité de l'EPA à porter les actions. Une attention particulière sera portée, à ce qu'il n'y ait pas de « double » dépenses entre les 2 structures. Si des actions étaient finalement portées par l'EPA et non par le SMGS, les participations statutaires correspondantes versées par les membres seraient rétrocédées lors de la dissolution.



Les trois tomes de la candidature au label Grand site de France

AXE A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux

L'ambition du Grand Site est de limiter les pressions liées à l'attractivité du Grand Site. Les loisirs, les visiteurs, les animations, ont tous leur place dans le Site, dans la mesure où ils respectent le paysage et la vie du site, sans en perturber durablement le rythme et le caractère.

FA1 - Inciter aux déplacements sans voiture

PISTES CYCLABLES ET TRANSPORTS COLLECTIFS : les difficultés budgétaires des collectivités ont entraîné le report des projets présentés dans le cadre de la candidature au label : Clermont/le lac tranche 2 - Clermont/Villeneuvette – Lodève/le lac....

ESCAPADES « NATURE SANS VOITURE »: le SMGS a participé à la réunion organisée par le Réseau des Grands Sites.

MOBILITE : le SMGS a rendez-vous avec la nouvelle chargée de mission « mobilité » de la CCC pour assurer la transversalité des projets.



FA2 et 4 - Partager et respecter le code de conduite et évaluer : l'observatoire de la fréquentation du Grand Site

Le Grand site assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le domaine départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

AMELIORER LA COMPREHENSION DU CODE DE CONDUITE ET LA GESTION DES USAGES :

I/Grâce aux patrouilles du Grand Site et à la coordination des agents de terrain :

En service de mi-avril à fin aout, le binôme de patrouilleuses à cheval a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite tous les week-ends. Il a été rejoint par 2 patrouilles VTT à temps plein, un premier binôme de mi-juin à mi-septembre et un second de la mi-juillet à la mi-août.

Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain. 3 réunions ont été organisées : préparation de saison, bilan mi-saison avec les agents assermentés et les communes riveraines du lac et bilan de saison.

Le Grand Site a été en lien étroit avec la gendarmerie pour mettre en place et suivre la **patrouille de gendarmerie spécifique** dédiée au Domaine départemental en juillet et aout.

Comme les années précédentes, le dispositif a été renforcé par la présence de la fédération de pêche qui organise des patrouilles hebdomadaires, toute l'année, à pied ou en bateau. Pendant l'été, les agents de la patrouille équestre se sont joints à ces tournées. Elles sont l'occasion d'atteindre des lieux et des usagers d'une façon différente.

Pour consulter le bilan de saison : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/ressources/documents/>

II/ Grâce aux équipements et aménagements : la pose de panneaux ou d'équipements en site classé n'a lieu qu'en respectant la carte de vocation des espaces, après accord des services de l'Etat et seulement si l'absence d'équipement entraîne un trouble impactant le site. Le SMGS a coordonné :

- La création et la pose d'un nouveau panneau « code de conduite » plus visible sur les parkings des berges
- La fermeture d'un accès au parking de La Roque

Le SMGS a participé à l'étude réalisée par le Pays Cœur d'Hérault concernant **l'accueil des camping-cars**, il a rédigé une note sur la gestion des camping-cars dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et les attendus du programme d'accueil Grand Site de France 2024-2032 pour alimenter la réflexion.

III/Par le partage des informations liés aux usages :

Le Grand site diffuse pendant toute l'année les relevés de **la cote du lac** qui sont établis par le Département, il le fait via son site Internet et l'envoi à l'ensemble des personnes inscrites à la Commission Grand site.

Il diffuse également les rapports des **tests de la qualité des eaux** qui sont effectués par l'ARS, selon le même procédé. Ces tests sont effectués en saison estivale, à raison de 2 fois par mois, sauf situation exceptionnelle.

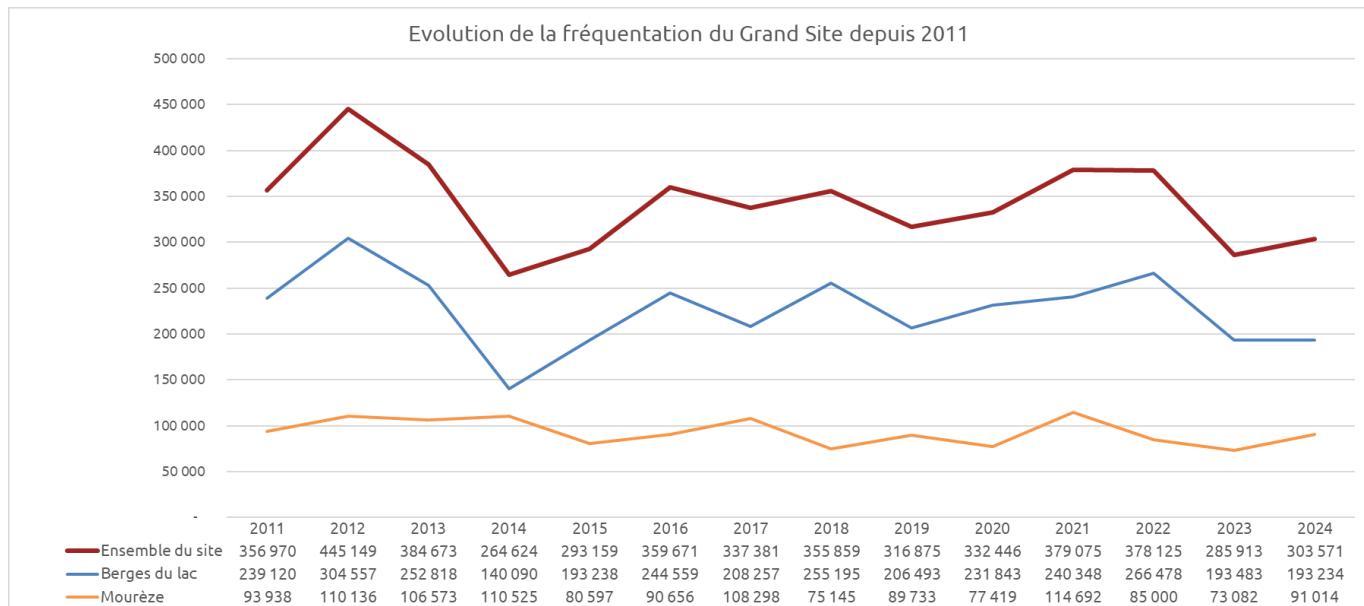
Après un premier bilan en 2024 sur la procédure liée **aux cyanobactéries**, une mise à jour du protocole a été travaillé avec le Département, l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés. Il n'y a pas eu de déclenchement de l'alerte en 2025.

Suite à l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers en cas **de risque incendie**, le Grand site a maintenu une veille sur les niveaux d'alerte pour la montagne de Liausson au cours de l'été, en cas de fermeture du massif.

Comme chaque année, la commune Clermont l'Hérault s'est vue décerner **le label pavillon bleu**, label de tourisme durable. La mairie s'est appuyée sur le Grand Site pour préciser et améliorer son dossier.

EVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente et le diffuse en mars.



Pour consulter les bilans : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/ressources/documents/>

Grâce à un financement de la DREAL, depuis cette année les Grands Sites peuvent accéder gratuitement aux données de l'observatoire Flux Vision Tourisme (géré par l'ADT). Ces données permettront d'avoir une vision globale sur l'année de manière plus précise et objectives.

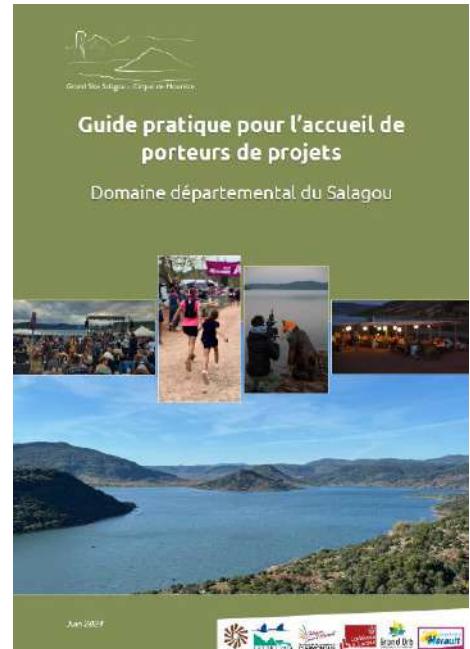
FA3 - Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Ce document doit être mis à jour dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des collectivités membres. Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projet, actualisé en 2024.

Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement depuis 2021 pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand site, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/APN) des collectivités membres du Grand site.



Elle aura lieu **le 12 décembre 2025** et sera précédée d'une commission technique qui rassemble les techniciens des collectivités membres du SMGS, le Pays Cœur d'Hérault, les offices de tourisme, Hérault sport, Hérault tourisme, la fédération de pêche et le Syndicat centre Hérault. Ce comité a pour rôle d'analyser techniquement ces demandes.

ACCUEILLIR ET CADRER LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LES BERGES DU LAC

Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'organisation de manifestations sur le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2026 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures, les positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les autorisations d'occupation.

Pour 2025, 73 demandes de manifestations sur le domaine départemental du Salagou ont été retenues (4 annulations). On constate, au fil des années, que la procédure est mieux connue, y compris par les manifestations de plus petite envergure (elles ne requièrent pas d'autorisation préalable, sont en augmentation et font régulièrement la démarche de demande, ce qui facilite la gestion du site). Des réunions bilans sont proposées, notamment avec les nouvelles manifestations.

ACCUEILLIR ET CADRER LES PRISES D'IMAGES (TOURNAGES)

Concernant les prises d'images : film, clips..., en 2025 :

- 15 demandes instruites
- 1 refus de principe (portant sur un projet de publicité pour des images drones) a été prononcé
- Entre 6 et 10 projets ont abouti
- 2 tournages sans autorisation ont été repérés cette année
- 3 tournages constatés sans instruction préalables du SMGS

Le SMGS a partagé son expérience sur ces questions lors d'un webinaire organisé par le Réseau des Grands Sites de France.

ACCUEILLIR ET CADRER LES INSTALLATIONS ECONOMIQUES SUR LES BERGES

En 2025, 4 demandes d'installation de type parc aquatique ont été rejetées conformément au principe acté.

La commission de décembre 2025 **analysera les demandes d'installation pour 2026** (4 demandes à ce jour) et fera **le bilan des installations 2025**.

Le SMGS fait le lien avec les services du CD, le prestataire et/ou la mairie concernée pour assurer la mise en place de convention d'occupation du Domaine Public sur les espaces de convivialité sur l'ARIOLE, OCTON, LIAUSSON.

PROPOSITION 2026 :

Dans la continuité de 2025, assurer la gestion de la fréquentation grâce :

- A la coordination des acteurs et à la gestion des usages : animation de la commission « Grand Site », préparation de la saison, bilan mi-saison, bilan saison, partenariat avec les agents assermentés...
- A la sensibilisation et la diffusion du code de conduite
- A la mise en place d'équipements
- Au reconduction de V. Dubus chargée de mission « Fréquentation » et de P. Leglise, patrouilleuse équestre (à 50% annualisées afin de continuer d'adapter les périodes de travail aux besoins)
- Au recrutement de 5 saisonniers : 1 patrouilleur/se équestre pour compléter le binôme avec Pauline Leglise et 4 patrouilleurs VTT dans les mêmes conditions que 2025
- A la poursuite des actions d'accueil des porteurs de projets sur le Domaine Départemental : tournages, installations économiques, manifestations...
- Au déploiement des projets en faveur des déplacements « sans voiture » : pistes cyclables, navettes, escapades Nature sans voiture, ... et de l'amélioration de l'offre d'accueil des camping-cars
- A l'évaluation : observatoire de la fréquentation

Afin de ne pas mettre en difficulté les agents à 50% annualisée et pour faciliter la mise en œuvre de la mission, il est proposé que le budget nécessaire au poste de Victoria Dubus et au fonctionnement des patrouilles : salaires et frais de mission soient entièrement portés par le SMGS en 2026.

La mission et les agents pourront être supervisés par le directeur de l'EPA au plus tôt, via un lien fonctionnel.

B - Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

L'ambition est d'améliorer l'accueil des visiteurs (habitants et touristes), en proposant un accueil qualitatif à l'année, tout en préservant durablement les paysages exceptionnels :

FICHE-ACTION 1 - Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

BAIE DES VAILHES et POLE DE CLERMONT L'HERAULT

Les difficultés budgétaires des collectivités ont entraîné le report des projets.

Pour la Baie des Vailhés, le Grand Site a coordonné un travail pour proposer des actions d'amélioration du fonctionnement et de la qualité paysagère du pôle pour la saison 2025. Ce travail a abouti en 2025 à l'installation de toilettes raccordées par la CCLL, au déplacement d'un panneau par le CD, au changement de la barrière d'entrée par le CD, à la relocalisation du prestataire VTT et à une meilleure organisation de la zone par le prestataire. Le SMGS réunie les partenaires fin 2025 pour poursuivre ce travail en 2026.

POLE DE MOUREZE

La mairie souhaite réaliser un parking de délestage en contre-bas du parking actuel. Le SMGS accompagne la commune, qui a fait appel à Hérault Ingénierie pour travailler sur le projet. En parallèle, la mairie a installé un nouveau système d'accès et de paiement, et ainsi, supprimé les barrières automatiques, améliorant la gestion et la qualité paysagère du parking.

La communauté de communes a missionné le Passe-Muraille et Extra art en 2022 pour créer et installer l'interprétation de la Maison de Site. Ce bureau d'étude a également pour mission la réalisation d'un plan d'interprétation à l'échelle de la commune. Un des prestataires de l'interprétation (Extra-art) a fait faillite début 2024, sans finaliser le travail. Le SMGS a accompagné la Communauté de communes pour faire aboutir la partie « plan d'interprétation » par le prestataire restant (réunion de restitution du 7 octobre).

FA 2 - Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité (berges du lac)

LA ZONE DU RELAIS NAUTIQUE

Le SMGS accompagne les prestataires pour faire évoluer cette zone : intégration paysagère, fonctionnalités, usages... et affiner les conventions avec les collectivités.

LA ZONE DE L'ARIOLE

L'enjeu sur cette zone était depuis de nombreuses années de régulariser la structure démontable et d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire pour qu'il puisse s'investir plus sereinement dans cette activité et assurer l'intégration paysagère du bâtiment.

Le SMGS a organisé des rencontres avec les services instructeurs, les services risques de la DDTM et eau du CD, les élus et les paysagistes-conseils pour trouver les modalités de régularisation du bâtiment. Le PLU de Clermont l'Hérault ayant intégré dans sa révision la possibilité de régularisé la structure. Le pétitionnaire a pu déposer un permis saisonnier pour 5 ans. Le permis a reçu un avis favorable de la CDNPS en avril et a été validé dans l'été.

LA ZONE DU MAS DE RIRI

Le prestataire a fait faire, en concertation avec les services de l'Etat, un plan guide paysager pour l'aménagement et la mise en valeur du camping. Ce plan permet une approche globale et durable, au fur et à mesure des capacités d'investissement du propriétaire du camping de demander les autorisations idoines. Ce plan guide paysager a été approuvé en CDNPS en 2023, suite à cette validation, le propriétaire du Mas de Riri dépose les permis nécessaires selon le plan validé.

FA 3 - Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

PRESERVER LA QUALITE DU CIRQUE DE MOUREZE

Pour répondre aux menaces de fermeture des perspectives paysagères, de disparition des milieux naturels ouverts et du risque d'incendie pour le village, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé plusieurs tranches de coupe de pins du cœur du cirque. Une étude paysagère et environnementale a permis d'identifier très finement les pins à abattre et ceux à conserver (ombre, intérêt paysager...). Il convient de continuer l'arrachage conformément au dossier validé en CDNPS.

La campagne 2024-2025 a eu lieu du 6 au 9 janvier 2025. L'ONF prépare avec la CCC la campagne 2025-2026.



MAINTENIR LA FERMETURE SAISONNIERE DE LA PISTE DES VAILHES

En 2022, le Grand Site a expérimenté, avec succès, la fermeture du 15 juin au 15 septembre de cette zone naturelle, l'équipe du SMGS en lien avec l'agence des routes du CD a reconduit cette action en 2025.

Le SMGS a mis en lien le CD avec la DREAL, l'UDAP et les communes concernées en 2025 car d'importants travaux de sécurisation doivent être programmés sur cette piste.

FA 4 - Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, mise à l'eau...)

La forte fréquentation des berges nécessite la mise en place d'équipements et de services en adéquation avec la carte de vocation des espaces pour offrir un accueil à la hauteur du Grand Site et protéger les espaces sensibles. Ces équipements sont régulièrement dégradés, abimés voire vandalisés, nécessitant des moyens techniques efficaces pour être remis. L'enjeu dans un site multi-acteurs est d'articuler les rôles de chacun pour un dispositif d'entretien performant et équilibré. Fin 2025, le Grand site embauche Inès Dufréchou en contrat d'alternante pour assurer le suivi de cette thématique.

PLAN « DECHETS » : PAYSAGES SANS EMBALLAGES

La fréquentation importante du Grand Site induit une quantité non négligeable de déchets produits chaque année par les visiteurs. En complément de la collecte des bacs (colonnes de tri et résiduels) assurée par les services des Communautés de communes, le Syndicat a lancé en juin 2022, le projet « Paysage sans emballages », financé par Citeo dans le cadre d'un AMI, visant à réduire la quantité de déchets abandonnés dans les espaces naturels. Satisfait du travail effectué et reconnaissant l'expérience intéressante au niveau national, Citeo a souhaité poursuivre le financement accordé au Syndicat mixte, sous forme d'une convention de 3 ans, renouvelable 1 fois. La convention arrive à échéance, le SMGS rencontre fin 2025 les responsables de CITEO pour négocier un nouveau partenariat pour les prochaines années.



Comme en 2024, en 2025, le syndicat a poursuivi les actions :

- Ramassage des déchets sur le domaine départemental (berges du lac) pour maintenir la propreté du site, via une prestation de la Croix-Rouge insertion. Le Grand site a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion qui intervient une centaine de jours dans l'année,
- Caractérisation des déchets ramassés afin de mieux connaître les problématiques et les points noirs du site, et pouvoir intervenir plus efficacement sur la réduction des déchets
- Sensibilisation des visiteurs via les patrouilles du Grand Site, sur le respect du code de conduite, et notamment sur la nécessité de remporter et trier leurs déchets
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication/sensibilisation du grand public pour inciter à remporter ses déchets et ne pas passer la nuit sur les berges,

Après une année 2022 particulière, les quantités de déchets ramassés continuent de baisser années après années. Mettant en avant, l'efficacité des actions réalisées par le SMGS : sensibilisation, coordination, équipements de contention.... Vous trouverez le bilan complet sur le site internet du Grand Site.

Le SMGS réunit, fin 2025, l'ensemble des acteurs responsables de la collecte des déchets sur le Domaine Départemental (com com, SCH) pour faire le bilan des actions et préparer le plus tôt possible, la saison 2026 et éviter de subir les changements de mode de collecte comme cela a été le cas en pleine saison 2025.

PLAN « TOILETTES »

Le SMGS a mis en place un groupe de travail sur l'amélioration des toilettes du Domaine Départemental.

En 2025 :

- Le toilette sèche du Relais nautique a été amélioré et il a été installé dès le mois d'avril pour profiter aux élèves de l'école d'Octon qui suivait un cycle d'apprentissage de l'aviron
- Le toilette de l'Ariole a été reposé dans les mêmes conditions que 2024
- La communauté de communes Lodévois et Larzac, en concertation avec les services de l'Etat, a mis en place les réseaux pour permettre de déplacer le toilette contre la base afin de mieux répondre aux besoins des usages de la Baie et assurer l'intégration paysagère du bâtiment. Le SMGS et le CD se sont occupés, entre autres, des autorisations administratives.
- Les toilettes du pôle de Clermont l'Hérault ont été ouvertes dans les mêmes conditions qu'en 2024. Le toilette PMR a dû être fermé, suite à du vandalisme.

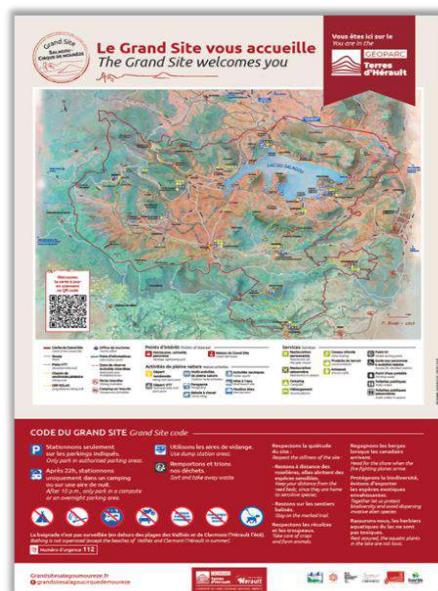


Le bilan a été reconnu comme bon, reste à améliorer, pérenniser et compléter le dispositif pour 2026.

ENTRETIEN DES PARKINGS, DES ACCES, DE LA SIGNALTIQUE ET DES DISPOSITIFS DE CONTENTION DES VEHICULES

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat.

En 2025, les visuels des panneaux « code de conduite » ont été actualisés sur les parkings des berges du lac pour améliorer la compréhension des visiteurs.



ENLEVEMENT DES HERBIERS AQUATIQUES

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac, inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable et complique les activités nautiques. Le Grand Site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhés et de Clermont l'Hérault, avec l'appui technique et logistique de la Fédération de pêche.

En 2025, le SMGS a été en lien avec les services de l'Etat pour obtenir une nouvelle autorisation d'arrachage du lagarosiphon pour cinq années supplémentaires, la précédente autorisation étant arrivée à échéance.

Pour plus d'information, voir le bilan 2025 des chantiers d'arrachage des herbiers du lac du Salagou (en cours de rédaction).



FA 5 - Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

INTÉGRATION ET VALORISATION DU COL DE LA MERQUIÈRE (EN LIEN AVEC LE GÉOPARC)

Le projet prioritaire porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquièvre**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage, en complémentarité du Géoparc. Afin de lancer le projet d'intégration paysagère et à l'initiative du Syndicat, la réflexion a démarré fin 2022 et le Département a missionné son bureau d'étude paysagiste pour démarrer la réflexion et des 1ères esquisses ; le SMGS a organisé le lien avec le Géoparc, les services de l'Etat, et des visites et réunions afin de clarifier les enjeux, poser un diagnostic partagé et des 1ères pistes et orientations ; cela a abouti à la validation collective d'un scénario de positionnement des usages. Le Département doit poursuivre la mise en œuvre de l'action, il n'y a pas eu d'avancée connue du SMGS en 2025.

SIGNALÉTIQUE : VEILLE ET HARMONISATION

Le CD34 a actualisé son schéma de la signalétique touristique. Le SMGS a rencontré les services et fait les préconisations techniques pour le Grand Site (une seule entité pour le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, pas Cirque de Mourèze et lac du Salagou ; installation depuis les 3 villes portes Lodéve/Bédarieux/Clermont l'Hérault jusqu'au site classé mais pas de panneaux dans le Grand Site). Le CD a proposé fin 2025 un visuel de ces panneaux, le SMGS va assurer l'animation territoriale et faire remonter ces remarques. Refonte de la signalétique A75 à faire en cohérence.

Le SMGS accompagne le Géoparc sur le déploiement de panneaux (pupitres, totems...) dans le Grand Site.

L'équipe accompagne également la chambre d'agriculture et le CD34 sur la mise en place de panneaux sur les zones d'élevage pour sensibiliser les visiteurs, aux comportements à adopter en présence de troupeaux.

FA 6 - Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines du Grand Site

ANIMER POUR METTRE EN SYNERGIE LES PROJETS ET ENCADRER POUR AMELIORER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Dans le cadre de la gestion des usages, de Natura 2000 et de la préservation des paysages, le SMGS a accompagné les services autour de la pratique :

- Le 8 mars 2025 au Neck de la Roque, le SMGS a renouvelé son atelier à **destination des clubs pratiquants des APN ou organisateurs de manifestation sportives** pour sensibiliser aux enjeux du Grand Site.
- **Des Activités nautiques** : En 2023, le SMGS a accueilli un stage qui a permis de d'animer une concertation autour de l'évolution des pratiques nautiques et du projet d'adaptation de l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral de 1988 et avenant de 1989 relatifs aux activités de plaisance, pêche, baignade, etc, sur le lac

du Salagou). Les élus du Grand Site ont proposé à la sous-préfecture une mise à jour des arrêtés sur le nautisme. Celle-ci a été accueillie favorablement par le sous-préfet. La Sous-préfecture attend le retour de l'analyse juridique du CD34 pour modifier l'arrêté préfectoral.

- **De la pêche de nuit :** Les élus du Grand Site, suite à plusieurs réunions de concertation, ont demandé à la DDTM, via la sous-préfecture, d'étendre l'interdiction, à titre expérimental, de la pêche de nuit du 1^{er} mai au 31 août. La DDTM doit traduire cette demande réglementairement fin 2025.
- **Du Kitesurf :** le SMGS travaille avec le CD et l'association locale pour créer les outils nécessaires à l'information des usagers et à la sécurisation de la pratique.
- **Veille sur les tracés non officiels :** en lien avec les partenaires, l'équipe du SMGS assure le repérage des tracés non officiels pour les faire supprimer.

PROPOSER DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES PAYSAGES DU GRAND SITE

- Concernant la requalification de la Base de Plein Air du Salagou ; un projet leader a été déposé par la CCC. Le CD est en attente de la base de cahier des charges préparé par le SMGS en 2023, qui doit être relu, complété et transmise par la CCC.
- Le Grand Site a participé à la création du PR du Pioch de Jaffet sur la commune de Cabrières.

FA 7 - Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault »

Le SMGS est partenaire historique et participe à la démarche ; il participe aux divers groupes de travail (médiation, tourisme...). Ces comités ont pour but d'organiser la valorisation du patrimoine géologique sur le territoire du Géoparc, définir les missions des futurs médiateurs et assurer l'exactitude et la pertinence des contenus par rapport aux différents publics. Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers suivants : Lieude, Pioch Farrus, Merquièvre, interprétation, mise en tourisme des géosites, signalétique... **notamment dans le cadre de la création de l'EPA.**



L'animatrice du Grand Site, en tant que géomédiatrice, a répondu à la demande d'interview du service communication du CD. Cette présentation vidéo a été diffusée sur la page Facebook du Géoparc et valorisée en juillet-août dans le magazine Mon Hérault édition Ouest, spécial Géoparc.

L'équipe est intervenue lors de la visite des évaluateurs pour l'attribution du label UNESCO.

Le SMGS a produit et transmis 2 notes aux services du Géoparc pour articuler les démarches et maintenir la cohérence des projets :

- 1 concernant l'interprétation des paysages du Grand Site
- 1 concernant la communication des informations concernant le Grand Site

PIOCH FARRUS

Le Grand site suit le projet de valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières, identifiées comme géosite du Géoparc. Le SMGS a apporté son expérience sur la méthode et les acteurs à associer pour assurer la faisabilité du projet en site classé et Natura 2000. Il accompagne la mairie dans sa volonté de réaliser un projet cohérent à l'échelle communale et supra pour intégrer le projet des mines dans un projet de valorisation global reliant les différentes initiatives de la commune (bibliothèque, cave, PR...). Il a aidé à la préparation des documents dans le cadre du dispositif national « Villages D'Avenir » et participe aux réunions.

SAUVEGARDE DE LA DALLE DE LA LIEUDE

Le Département, devenu propriétaire de la dalle en 2023 grâce à l'action conjointe Géoparc/Grand Site. Le Grand Site a participé aux travaux de nettoyage de la Dalle, à valoriser le travail du Géoparc en inscrivant une animation sur la Lieude, portée par l'équipe du Géoparc dans le cadre de la Biennale du Grand Site.

PROPOSITION 2026 :

→ Suivre les projets structurants :

- Les 3 pôles,
- Les espaces de convivialités,
- Les espaces naturels fragiles des cœurs de site : coupe des pins, parking du Vissou, zone des Presqu'îles,
- Les entrées et les routes du Grand Site,
- Le géosite de la Lieude,
- Les mines de Pioch Farrus,
- Le col de la Merquièvre.

→ Structurer l'offre de loisirs de pleine nature : animer, encadrer, suivre la mise en œuvre des projets : bases nautiques, site escalade du Vissou, passage VTT au Mas de Riri...

→ Assurer l'articulation avec les démarches transversales : Parc des Grands Causses, Géoparc, Green destination...

→ Améliorer l'entretien du Domaine et reconduire les actions : stagiaire en alternance, puis éventuel recrutement d'un chargé de mission en fin d'année pour coordonner les actions et assurer les missions de :

- Ramassage des déchets résiduels dans l'espace naturel et l'application du « plan déchets »
- Reconductible du projet « paysages sans emballages » si financements CITEO reconductibles (en cours de discussion)
- Amélioration de l'offre de sanitaires
- Reconductible de la mission d'arrachage des herbiers sur les plages surveillées

Serait à prévoir au budget du SMGS :

- Salaires des agents concernés par les missions (Elsa Bonnafous, Natacha Rousseau et Ines Dufrechou) du 1^{er} janvier au 30 juin
- Ramassage des déchets sur le Domaine départemental du 1^{er} janvier au 30 juin
- Arrachage des herbiers

Serait à prévoir au budget de l'EPA :

- Salaires des agents concernés par les missions (Elsa Bonnafous, Natacha Rousseau et Ines Dufrechou et d'un agent à recruter de septembre à décembre) du 1^{er} juillet au 31 décembre
- Ramassage des déchets sur le Domaine départemental du 1^{er} juillet au 31 décembre

La mission et les agents pourront être supervisés par le directeur de l'EPA au plus tôt, via un lien fonctionnel.

C – Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

L'ambition partagée pour cet axe est de favoriser une évolution des villages et une adaptation des projets au service du paysage, en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site. Un paysage compris est un paysage respecté, protégé et soutenu.

Afin de poursuivre ces actions et faire évoluer la charte architecturale, urbanistique et paysagère, le syndicat a bénéficié d'une subvention spécifique de la DREAL et recruté en 2025 une chargée de mission « Paysage », paysagiste de formation.

FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LE GRAND SITE

Grâce à des financements de la DREAL, les porteurs de projet, habitants et collectivités, bénéficient d'une prestation, qui leur permet, en amont du dépôt d'un permis ou d'une déclaration préalable, d'aborder plusieurs aspects de leur projet (volumes, implantation, ouvertures, teintes) pour aider à l'acceptation du projet par les services de l'Etat,

Le SMGS, après consultation, a attribué la prestation d'**architecte-conseil** à Philippe Saison et de **paysagiste-conseil** à Pierre Romanetto.

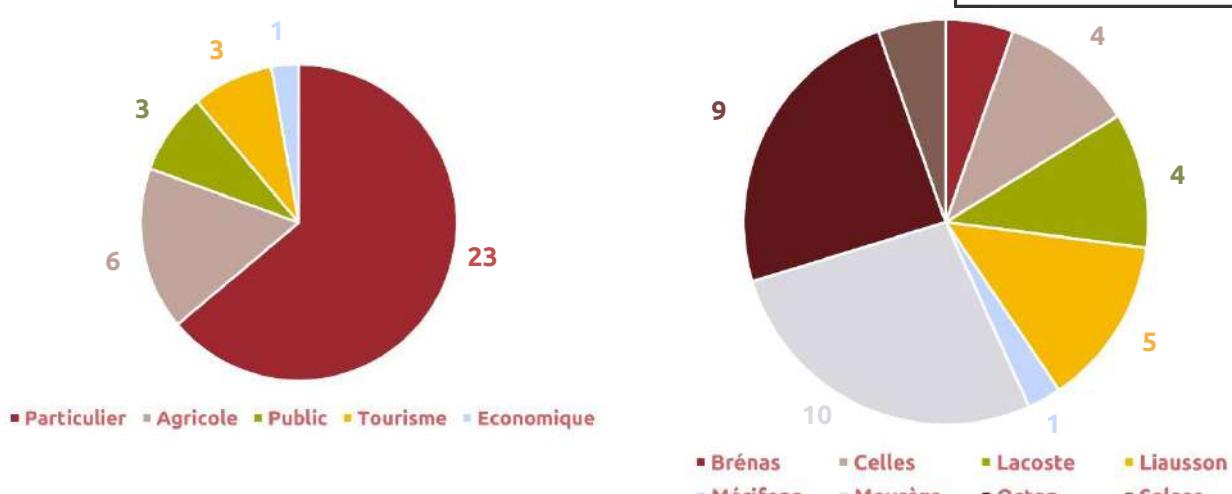
La chargée de mission a organisé des actions de sensibilisation à la charte et à ses enjeux :

- Une nouvelle communication à afficher en mairie et auprès des services instructeurs pour informer les pétitionnaires sur le service proposé d'accompagnement des pétitionnaires.
- Une animation sur les détails architecturaux à Salasc avec Philippe Saison, architecte du patrimoine dans le cadre de paysage en partage.



La chargée de mission a réuni une fois par mois, le groupe de travail « architecture et paysage », constitué des services instructeurs des communautés de communes, de l'Etat (DDTM, UDAP et DREAL) ainsi que de la vice-présidente en charge de ces sujets au Syndicat. Il se déplace (tournées) sur le terrain à la rencontre des porteurs de projet et des maires des communes concernées. L'objectif est de travailler collectivement sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts.

En 2025, **8 tournées** ont été organisées. Près de **15 projets** ont été étudiés collectivement, concernant les communes de Celles, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon et Salasc. **3 dossiers** ont été présenté en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites – CDNPS. Dans le cadre du suivi, le SMGS participe à ces commissions pour les projets à enjeux dans le Grand Site. Par ailleurs, la chargée de mission « Paysage » a rencontré et sensibilisé aux enjeux du Grand Site **36 porteurs de projet** pour la période comprise entre janvier 2025 et octobre 2025. La vocation des projets et leur répartition géographique sont détaillées ci-dessous.



Le Grand Site est associé à la réalisation du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la Communauté de communes du Grand Orb.

FAIRE EVOLUER LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

La **charte** et le **guide de recommandations**, qui lui est associé, édités en 2010, ont fait l'objet d'un travail très important, de concertation et d'appropriation des élus. Ces documents, par manque de temps de travail dédié au SMGS, ont petit à petit été moins connus, moins utilisés.

Il convient de faire évoluer ces documents pour faciliter l'appropriation des porteurs de projet, notamment des habitants du Grand Site ; la mise en œuvre des projets par les maîtres d'ouvrage publics : aide aux communes, com com, CD ; le rendu et la lisibilité et ajouter les compléments nécessaires : certaines thématiques mériteraient d'être abordées plus en profondeur : le dérèglement climatique, les énergies renouvelables, les bâtiments agricoles, ...

La chargée de mission « Paysage » coordonne ce travail et prépare :

- Le diagnostic global
- Un cahier par unités paysagères qui comprend des préconisations à destination des porteurs de projets :
- Un cahier destiné aux maîtres d'ouvrage publics pour aider à l'appropriation des enjeux paysagers : garde-corps, dispositifs de contention des véhicules, signalétiques....

Le premier rendu est attendu pour le premier trimestre 2026.

FA 2 - Vivre dans des villages - sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuvette, Celles

VIVRE A CELLES AU CŒUR DU SITE : INVENTER DES NOUVELLES FAÇONS D'HABITER ET DE TRAVAILLER

Projet de résilience fondé sur un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles s'inscrit au cœur du projet Grand Site. Elle associe développement d'un habitat pérenne et accessible, installation d'activités de proximité et respect des milieux naturels.

Afin de pérenniser le projet sur le long terme, la commune a vendu en juillet 2025 son foncier privé — correspondant aux logements en prêt à usage et au futur commerce associatif — au **Fonds de dotation Cambas Rojas**, créant ainsi un foncier commun, à l'abri de toute revente ou spéulation.

En août 2025, le projet de Celles a franchi une nouvelle étape avec la sélection de quatre nouvelles activités de porteur de projet appelées à s'implanter durablement dans le village.

La chargée de mission du Grand Site a accompagné la commune dans la conception du **parking habitants**, dont le permis d'aménager a été déposé en 2025. Ce projet vise à concilier stationnement résidentiel, potager, intégration paysagère et biodiversité, en favorisant une revégétalisation naturelle des abords.

La commune de Celles a inauguré le lancement de la **Maison de la Recherche** à l'occasion de la Biennale du Grand Site, en accueillant le Parlement de Loire, marquant le début d'un cycle d'échanges entre chercheurs, habitants et acteurs du territoire.

VIVRE A MOUREZE : UN PROJET ARTISTIQUE, CULTUREL, ET PATRIMONIAL POUR LE VILLAGE

Les actions suivies par le SMGS ont été présentées dans l'AXE B page 12.

VIVRE À VILLENEUVENTTE, VILLAGE AU PATRIMOINE CULTUREL EXCEPTIONNEL À FORTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Le Domaine départemental entourant le village comprend un vaste jardin, structuré par des alignements d'arbres centenaires, des allées cavalières ou des réseaux anciens liés aux activités économiques de Villeneuvette.

Sur proposition du SMGS, le CD et la mairie de Villeneuvette se sont rencontrées à plusieurs reprises pour travailler sur la méthode, la stratégie, et certaines actions concrètes à mener.

Le SMGS accompagne par ailleurs la mairie sur les enjeux du vivier, du végétal, afin de faciliter le lien avec les services du CD et l'Etat.



Le Grand Site participe au comité de pilotage de **l'étude urbaine**

de la commune de Villeneuvette portée par Territoire 34 et réalisée par le bureau d'étude interdisciplinaire Datcha pour réinvestir les bâtiments en ruine à l'arrière du village : logement, économie, artisanat, culture...

FA 3 - Conforter le dynamisme des villages

LIAUSSON : « MISE EN SCENE ET EN PAYSAGE » DU THEATRE DE PLEIN AIR, CREATION D'UN PARKING ET RENOVATION DES RUES

Les élus de Liausson ont sollicité l'appui technique du Grand Site pour avancer sur le **projet d'embellissement et de renaturation** des rues du village.

Le Grand Site a accompagné la commune pour rédiger un cahier des charges. L'équipe a été sélectionnée (mandataire : Eskys paysagiste) et l'étude est lancée. Les premiers éléments de l'étude seront présentés le 23 octobre.

BRENAS : AMENAGEMENT DE LA PLACE ET AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING VISITEURS

La commune de Brénas a souhaité améliorer **l'accueil des visiteurs** dans le village et a procédé à des travaux de terrassement sur la parcelle prévue à cet effet, en contrebas du bourg.

En 2025, la commune a, conformément aux principes travaillés avec le Grand Site a amélioré l'intégration paysagère de l'aire de stationnement et le confort des usagers en :

- créant des **surfaces ombragées** grâce à la plantation de haies ;
- désimperméabilisant les sols
- aménageant un **espace pique-nique**, à l'ombre ;



LE PUECH : EXTENSION DU SITE CLASSE POUR PRESERVER LES PAYSAGES

Le périmètre actuel du site classé suit, sur la commune du Puech, une limite artificielle – limite de la RD 148 – sans s'appuyer sur une logique paysagère. La redéfinition du périmètre sur cette commune permettra d'avoir une délimitation cohérente sur tout son pourtour, adapté aux réalités physiques et paysagères du site. Sollicité par la

commune, les services de l'état ont lancé la procédure d'extension. Une équipe pluridisciplinaire a été retenue et l'étude a été lancée. Le SMGS participe aux réunions.

PROPOSITION 2026 :

Dans la continuité de 2025,

- Sous réserve de la reconduction de la subvention de la DREAL, reconduction du poste de chargé de mission
- Reconduction des prestations d'architecte conseil et paysagiste conseil
- Evolution de la charte (financements DREAL à 80% obtenus en 2024, valorisation du temps de travail de la directrice-adjointe pour les 20% d'auto-financement restants, sans incidence sur les fonds propres)
- Suivi des projets des communes dans la continuité de 2025

Serait à prévoir au budget du SMGS :

- Salaire de l'agent concerné par la mission (Anna Prugne) du 1er janvier au 31 décembre – poste financé à 100% par la DREAL
- les prestations d'archi et paysagistes conseils du 1^{er} janvier au 30 juin
- les prestations liées à l'évolution de la charte subventionnées en 2024

Serait à prévoir au budget de l'EPA :

- les prestations d'archi et paysagistes conseils du 1^{er} juillet au 31 décembre

La mission et les agents pourront être supervisés par le directeur de l'EPA au plus tôt, via un lien fonctionnel.

D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuvette » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le prochain comité de pilotage se tiendra le 19 décembre, un bilan détaillé sera produit à son issue.



FA 1 - Maintenir les paysages ouverts grâce aux troupeaux

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES ELEVEURS

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent pour le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche.



2025 est la troisième année de contractualisation de la programmation PAC (2023 – 2027). Un lien a été maintenu avec les 8 éleveurs engagés, la Région et les partenaires techniques, ... En 2026, un bilan à mi-parcours seront réalisés avec l'ensemble des éleveurs engagés afin d'échanger sur l'appropriation du cahier des charges des MAEC, le respect des plans de gestion et si nécessaire des modifications à la marge.

FA 2 - Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES VITICULTEURS

Les mesures agro-environnementales viticoles proposées de la programmation PAC (2023-2027) à l'échelle régionale étant peu adaptées au territoire, aucun viticulteur n'avait souhaité s'engager en 2023 et 2024. En 2025, suite aux incertitudes budgétaires de l'Etat et aux mesures contraignantes mais peu rémunératrices, aucun **agriculteur (viticulteur et arboriculteur) ne s'est engagé en MAEC**. Un bilan à mi-parcours aura lieu en fin d'année à l'échelle régionale avec une journée d'échanges organisée par la DRAAF à Villeneuvette durant laquelle les difficultés de mobilisation seront évoquées.

ORGANISER DES JOURNEES TECHNIQUES POUR PARTAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

Deux journées techniques d'échanges ont été organisés les 6 et 7 mars à la cave coopérative de Cabrières à destination des agriculteurs du site (éleveurs compris). L'objectif de cette intervention est d'approfondir l'approche globale eau – sol – paysage pour **explorer des pratiques d'adaptation au changement climatique tenant compte des enjeux du site et du contexte des exploitations**. Cette formation fait suite à la journée introductory organisée le 29 octobre 2024.

SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE LIAUSSON GRACE A L'IRRIGATION

Le Grand Site a été présent lors de l'assemblée générale de l'association organisée en juin durant laquelle le bilan de la première année de mise en fonctionnement a été évoqué.

FA 3 - Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département

ASSURER UNE VEILLE FONCIERE, ANIMER LE GROUPE DE TRAVAIL, PREPARER LES APPELS A CANDIDATURE ET SECURISER L'UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

La veille foncière a été assurée afin de se rendre compte les éventuels changements.

Des échanges réguliers avec les services du Département ont permis de poursuivre le renouvellement des conventions arrivées à échéance. Le Grand Site assure le contact avec les agriculteurs locataires et la rédaction du contenu technique des conventions. Une réunion de calage avec les services du Département a été organisée pour améliorer le partage des rôles.

En 2025, aucun appel à candidature n'a été mis en place.



Depuis le rachat d'une quarantaine d'hectares à Celles, le Département est propriétaire du **verger de Celles**, verger expérimental de greffes sur poiriers à feuilles d'amandier sauvage. En tant que gestionnaire du foncier agricole départemental, le Grand Site a coordonné en 2025, l'écriture du cahier des charges en lien avec les associations Paysarbre et Vivons Celles. La signature de la convention d'occupation est imminente pour les 2 associations. Le verger aura une vocation conservatoire et expérimentale avec la greffe de nombreuses variétés de fruits mais aussi permettra la sensibilisation à une arboriculture sans eau ni intrants.

A l'automne 2025, le Grand Site se réunira avec les services du Département et de la Chambre d'Agriculture pour faire un état des lieux général du partage des terres départementales entre les éleveurs et sur le devenir des terres vacantes.

FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

PARTICIPER AUX DEMARCHES D'ANIMATION AGRO-TOURISTIQUES

Le Grand Site a reconduit la convention de partenariat avec le Sydel Cœur d'Hérault dans le cadre de Vignobles et découverte.

SUIVRE LES PLANS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le Grand Site a été présent aux réunions techniques du Plan Alimentaire Territorial animé par le Pays Cœur d'Hérault. Parmi les actions, les communes de Celles et Villeneuvette se sont portées volontaires pour des projets d'animation foncière pour lesquels le Grand Site a été associé afin d'évoquer les enjeux paysagers et environnementaux.



Le 2 octobre, le Pays Cœur d'Hérault a réuni les acteurs autour d'une journée régionale de l'hydrologie régénérative à Celles (visite du verger conservatoire), Octon (lecture de paysage par un hydrogéologue) et à Villeneuvette (conférence-débats sur l'eau). Le Grand Site a été présent durant cette journée pour partager sur les actions menées.

ACCOMPAGNER L'ASSOCIATION « UNE AGRICULTURE AU CŒUR DU GRAND SITE SALAGOU-CIRQUE DE MOUREZE »

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquable en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces producteurs du site. Depuis 2022, le Grand Site et l'association sont partenaires avec la signature d'une convention de partenariat. Cette dernière définit les engagements de chacun et les modalités d'échanges. Une nouvelle convention de partenariat a de nouveau été signée par les deux partenaires en 2025. Le Grand Site et l'association continuent de mener des actions conjointes autour des **formations des agriculteurs** (échanges réguliers, relai des informations auprès de l'association) et de la **valorisation des produits locaux** (présence du Grand Site à l'assemblée générale des producteurs de grenade au château de Malmont).



FA 5 - Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives

Le SMGS n'ayant pas de travail dédié suffisant sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans l'élaboration d'une stratégie globale de lutte comme proposé dans le programme d'actions 2024-2032. Pour autant, le Grand Site a échangé régulièrement avec le Département qui travaille actuellement sur la définition des priorités d'actions sur les EEE sur son domaine départemental.

CHANTIERS D'ARRACHAGE DU CACTUS ENVAHISANT OPUNTIA ROSEA

Le Grand Site accompagne chaque année la mairie de Celles dans son **action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia Rosea*** en assurant une veille terrain sur la localisation des cactées.

Le samedi 15 mars, 3 agents du Grand Site ont participé à un **chantier d'arrachage** en présence de l'OFB, de la mairie de Celles et d'une vingtaine de jeunes cadets de la République encadrée par la Gendarmerie. Le Grand Site coordonne l'enfouissement des cactées, assuré par les services du Département, Durant l'année 2025, le Grand Site a accompagné le Département sur la reprise en main de l'action en élaborant un **protocole de gestion du cactus**, en co-organisant des réunions d'échanges avec les partenaires lors de visites terrain.



La veille par les agents du Grand Site est maintenue en lien avec la mairie et habitants de Celles.

FA 6 - Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire

ASSURER LES SUIVIS SCIENTIFIQUES DES ESPECES POUR ADAPTER LA GESTION

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuvette, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques pour les espèces d'intérêt communautaire concernées. Ces suivis sont indispensables pour mieux connaître les espèces et leurs habitats et permettent d'adapter la gestion.

Suivis oiseaux

Le suivi du **Blongios nain** a de nouveau été mis en place afin d'estimer l'impact du niveau du lac sur les effectifs de l'espèce. Ce suivi concernait les sites de nidification connus et la recherche de nouveaux sites parmi les roselières du lac. Avec un niveau du lac resté suffisamment haut durant la période printanière, le nombre de couples présent est élevé notamment sur les roselières de la Presqu'île de Rouens. Un nouveau site a été découvert sur Liausson.

Dans le cadre du PNA, les populations de **Faucon Crêcerellette** sont suivies annuellement en période de reproduction au sein des villages de Lieuran-Cabrières, Péret, Fontès et Neffiès (uniquement le village de Péret au sein du site Natura 2000 du Salagou). Les chiffres de 2025 ne sont pas encore connus.

Comme chaque année, la reproduction du couple d'**Aigle de Bonelli** a été suivie dans le cadre de son Plan national d'action. Pour la quatrième année consécutive, la reproduction a été une réussite : un aiglon femelle a été baguée au mois de mai.

Suivis chauves-souris

Un suivi des chauves-souris dans les gîtes bâtis a été organisé en juin 2025. La période choisie correspond à la période de mise bas et d'élevage des jeunes, permettant de comptabiliser les juvéniles de l'année. Au total, sur les 6 gîtes prospectés au sein du site Natura 2000 et ses alentours, 142 Murins à oreilles échancrées, 191 Petits Rhinolophes. En parallèle, des prospections pour découvrir de nouveaux gîtes sont donc réalisées chaque année.

Les mines de Villeneuvette sont un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit (printemps – automne) et d'hibernation par deux espèces à très forts enjeux en Occitanie : le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini.



Trois comptages sont mis en place dans ces mines en 2025 : un au printemps, record en avril 2025 avec plus de 610 Minioptère de Schreibers dénombrés et deux à l'automne afin de réactualiser les effectifs et améliorer les connaissances.

Les chargées de missions sont en lien avec le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon concernant le suivi des **Mines de la Rouquette** à Cabrières et avec le Département dans le cadre du suivi des Noctules communes dans les platanes de Villeneuvette.

Le Grand Site a accompagné la fédération de chasse dans son projet de réouverture de milieux à Neffiès afin de préserver les sites de nidification **des busards cendrés**.

PRESERVER LA QUIETUDE DE CES ESPECES

La réalisation de suivis scientifiques chaque année permet de mieux cibler et hiérarchiser les actions de gestion mises en place pour préserver la quiétude des espèces et permettre la réalisation de leur cycle de vie.

Une attention particulière est portée aux **habitats des espèces à enjeux** : les **roselières** sur les berges du lac accueillant des oiseaux protégés, les **platanes** de Villeneuvette habitats de chauves-souris ou encore les **friches** de la plaine de Péret - habitat de l'Outarde canepetière - sont préservés.

Une des premières menaces concernant les chauves-souris est la destruction de gîtes, notamment causée lors de la rénovation d'habitation. Le suivi des colonies dans le bâti est essentiel pour sensibiliser les propriétaires au travers des échanges lors du suivi estival. Un accompagnement plus important est mis en place lorsque ceux-ci envisagent une rénovation.



Blongios nain (© Alain Ravayrol)

Des habitants de Nébian accueillant une colonie de Murins à oreilles échancrées et envisageant une rénovation sont accompagnés depuis plusieurs années pour préserver la colonie et construire un gîte de substitution. En 2025, les chargées de mission - en lien avec les propriétaires, le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et les services de l'Etat - ont suivi de près la colonie, accompagné la fin de la construction du futur gîte de substitution, et encadré les périodes de travaux de rénovation (commencés en septembre).

Depuis 2022, les suivis ont permis la découverte de plusieurs colonies de chauves-souris en dehors du périmètre du site Natura 2000 actuel. **L'extension du site Natura 2000** permettrait de mieux suivre ces espèces et d'accompagner techniquement et financièrement les communes et les habitants pour les préserver. Cette année, la concertation avec les nouvelles communes concernées (Nébian, Cabrières et Lieuran-Cabrières, Villeneuvette) s'est poursuivie avec la présentation des enjeux et définition du périmètre répondant aux attentes des communes. Un dossier technique a été envoyé en septembre aux services de la DDTM afin de lancer la phase de consultation auprès des collectivités concernées qui aura lieu à l'automne.

INFORMER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE

- **Le dispositif d'évaluation des incidences EIN**

En 2025, le Grand Site a accompagné les porteurs de projets dans la réalisation de leur évaluation simplifiée des incidences (aide pour le formulaire, rencontres terrains, ...), en lien avec le service instructeur de la DDTM :

- 26 manifestations sportives, festives ou culturelles,
- 5 projets de travaux (travaux de rénovation de bâti, création et entretien des réseaux d'énergie),
- 1 document d'urbanisme,
- Avis sur des tournages et survol de drone.

Le Grand Site a mené une veille continue sur l'ensemble des projets pouvant impacter la biodiversité.

- **Sensibilisation des acteurs locaux**

Les chargées de mission échangent régulièrement avec les partenaires (Département, Communautés de communes, Pays Cœur d'Hérault, EPTB Fleuve Hérault...) pour s'assurer de la prise en compte des enjeux biodiversité.

Le Grand Site accompagne individuellement les communes pour les épauler dans leurs projets en lien avec la préservation de la biodiversité. Un accompagnement est notamment mis en place pour permettre l'utilisation des **dotations aménités rurales** perçues en faveur des paysages et de la biodiversité.

ESTIMER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE GRAND SITE POUR MIEUX S'ADAPTER

Les effets du changement climatique sont de plus en plus importants et visibles sur le territoire. Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide.

Face à ces constats, le Grand Site doit **améliorer l'intégration de ces enjeux dans la gestion du territoire**.

En 2025, l'accueil d'une stagiaire ingénieur agronome sur une période de 6 mois, entre avril et septembre a permis d'amorcer la démarche **Natur'adapt**, outil visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe. Divers entretiens semi-directifs ont été menés afin d'identifier les démarches complémentaires sur le territoire et recueillir des retours d'expérience. Un certain nombre de données climatiques locales ont été recueillies pour dessiner un récit climatique à l'horizon 2100.

A la suite de cet prospection climatique, un diagnostic de vulnérabilité des milieux naturels, d'espèces emblématiques et d'activités humaines a été établi pour déterminer l'évolution des ces éléments au regard du changement climatique et leurs vulnérabilités. Une stratégie d'adaptation avec la définition de mesures à intégrer dans les différents plans de gestion a été proposée. Il restera à amender le diagnostic de vulnérabilité avec d'autres milieux/espèces et de définir la vulnérabilité de certaines activités humaines (mobilités, habitats, ...).

Le Grand Site siège à la CLE et a participé aux ateliers de concertations sur le changement climatique organisés dans le cadre de la révision du SAGE et de l'étude « eau et bassin de l'Hérault 2050 ».

SUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ PORTÉES PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVELETTE

Le Grand Site a accompagné la commune de Villeneuvette sur les actions mises en place en faveur de la biodiversité : restauration du vivier, création d'un gite à chiroptère dans les combles de l'église, organisation de la nuit de la chauve-souris...

STRUCTURER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DEPLOYEES DANS LE GRAND SITE

Les chargées de mission Natura 2000 ont **accompagné la communauté de communes du Clermontais dans la réalisation des actions prévues dans le label TEN**. Elles sont notamment intervenues lors des commissions biodiversité et au sein du groupe technique mis en place pour l'ABiC.

PROPOSITION 2026 :

Reconduction des missions comme en 2025, à savoir :

- l'animation des démarches Natura 2000: demandes de subventions Natura 2000, financement du poste de chargée de mission, d'un stage et des prestations correspondantes
- L'amélioration des pratiques agricoles sur le foncier départemental et gestion des terres du domaine départemental
- l'accompagnement de l'association des Agriculteurs du Grand Site;
- L'accompagnement de la prise en charge par le CD34 sur le Domaine Départemental du dossier sur les espèces exotiques envahissantes : cactus, jussie

Serait à prévoir au budget du SMGS :

- Salaires et prestations Natura 2000 du 1er janvier au 31 décembre afin de permettre de ne déposer qu'une seule demande de subvention

La mission et les agents pourront être supervisés par le directeur de l'EPA au plus tôt, via un lien fonctionnel.

E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages

FA 1 - Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer

Afin d'assurer la gouvernance interne de la structure et sa visibilité auprès des partenaires, le Grand Site a organisé de nombreuses réunions ou participé activement :

- Réunions du bureau (présidente et vice-présidents),
 - 5 comités syndicaux,
 - Réunions tous les 15 jours sur la création de l'EPA ou la dissolution du SMGS
 - Des points réguliers avec les référents du SMGS dans les collectivités membres ou avec les services,
 - Points réguliers avec les services de l'Etat
 - Accompagnement des communes sur l'utilisation des dotations aménités rurales perçues en faveur des paysages et de la biodiversité
 - Rencontres nationales du Réseau des Grands Sites de France
 - Participation à la CLE
 - Participation à la Commission gestion du barrage
 - Participations aux conférences de presse et lancement de saison : Lodévois et Larzac, Pays
 - Participation à l'atelier départemental des Grands Sites
 - Participation à deux réunions du Pays sur LEADER dont une réunion inter-Grand Site
 - Participation aux assises du Tourisme Durable de l'Hérault
 - Suivi de plusieurs projets en lien avec la recherche : 1 sur les espèces invasives herbier/cactus ; 1 sur le rôle des bousiers dans l'agriculture ; 1 sur la présence des pesticides dans les zones viticoles à travers l'étude des écrevisses ; 1 sur les relations affectives des habitants avec leur territoire PRADA, par le CIRAD Montpellier et le Stockholm Résilience Center ; 1 sur l'eau en lien avec la maison de la recherche de Celles.
- Le SMGS a participé, dans le cadre du réseau national de suivi thermique des plans d'eau, à une réunion de présentation de l'OFB qui souhaite installer un dispositif de type bouée visant à recueillir les relevés thermiques du lac.
- Participation au séminaire du RGSF "Paysage et transition énergétique" les 1 er et 2 juillet à Paris

FA 2 - Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

ANIMER AUTOUR DES PATRIMOINES ET DE L'ESPRIT DES LIEUX

L'ambition du projet Paysage en partage est de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site et du projet du Grand Site, en s'appuyant sur ses thématiques phares (Histoire récente - barrage, activités humaines, géologie et paléontologie, biodiversité méditerranéenne, agriculture).

Plusieurs formes d'animations sont organisées : pour les habitants en priorité, mais aussi pour des publics cibles (acteurs locaux, scolaires) selon les besoins et moyens mobilisables. Il s'agit aussi de renforcer le lien avec les partenaires et d'animer la concertation avec les acteurs du Grand Site.

- **Les Rencontres du Grand Site pour les habitants**

Le SMGS a lancé un programme d'animations pour les habitants, destinées à favoriser les échanges et partager une culture commune autour de l'esprit des lieux du Grand Site. Les Rencontres du Grand Site sont des animations mensuelles, proposées dans des lieux et villages différents, en lien avec les programmes culturels et environnement des collectivités et partenaires : Parc, communautés de communes, associations ... Ces « Rencontres » mensuelles peuvent prendre la forme d'ateliers sensibles, de sorties découverte des patrimoines, de chantiers participatifs, d'évènements pédagogiques, etc. :



- Invité par la Communauté de communes du Lodévois-Larzac dans le cadre des dimanches du patrimoine, le Grand Site est intervenu :

Le 02/02, le temps d'une **balade sur le plateau de l'Auvergne** animée par Aphyllanthe Randonnée pour sensibiliser les participants à l'importance du maintien de l'élevage pour la préservation de l'avifaune et des actions mises en place pour le soutien de l'élevage ;

Le 02/03, lors d'une **visite guidée de Celles**, aux côtés de Vincent Courteaux, habitant et 1^{er} adjoint de Celles, afin de partager avec les visiteurs les projets du village, inscrits dans les paysages et dans l'histoire du Grand Site. Cette rencontre a fait l'objet d'une interview sur Radio Lodève, en présence notamment de l'animatrice du Grand Site.
- Le 8 mars à Octon, une projection ciné-débat a été organisée autour du film naturaliste « Vies-à-vies » de Nicolas Gaidet en partenariat avec les parents d'élèves des écoles de Salasc-Octon. Le naturaliste Alain Ravayrol était présent pour présenter le film et échanger après la projection.
- Le 22 avril, dans le cadre de la journée de la Terre, organisation de l'**opération « Paysages sans emballages »** sur les rives du lac proposée à Clermont l'Hérault, avec les agents de Croix rouge insertion et en présence de Animagou, afin de valoriser leurs actions et de sensibiliser au ramassage des déchets.
- Le 17 mai, invité par l'association du Mas des Terres Rouges, le SMGS a participé à une **balade en regards croisés entre la Chapelle ND de Clans et le hameau disparu de Pradines**, pour valoriser les paysages et l'histoire de la vallée (géologie, lac, patrimoine bâti, activité humaine, biodiversité), et mieux faire connaître le rôle du Grand Site.
- Le 24 mai, à l'occasion de la fête de la Nature, le SMGS a emmené une vingtaine de visiteurs à la **rencontre de Laura Galissant**, « **Laura la bergère** », et son troupeau de brebis, en pâture dans les ruffes entre Octon et Mérifons. Son témoignage a permis de faire comprendre le lien entre son métier, la préservation des paysages, et de sensibiliser au partage des usages notamment entre APN et agriculture.
- Le 5 juin, le SMGS a organisé une **visite de Salasc autour des détails architecturaux** caractéristiques du Grand Site. Philippe Saison, architecte du patrimoine, est intervenu pour accompagner cette (re)découverte des façades et leurs particularités. Cette animation a permis de valoriser le rôle du Grand Site et de nourrir la réflexion sur l'évolution de la charte urbanistique, architecturale et paysagère.
- Le 18 juillet, un **comptage participatif de chauves-souris** a été organisé avec des habitants du hameau du Mas Roujou à Lieuran-Cabrières. Ce comptage a permis de sensibiliser sur les différentes espèces présentes et impliquer les habitants sur leur préservation.
- Le 26 août, la **Nuit de la chauve-souris** a été organisée par le Grand Site en partenariat avec la Mairie de Villeneuvette et la communauté de communes du Clermontais. Stands, pièce théâtrale, temps artistique et écoute nocturne accompagnée de chiroptérologues ont permis de rassembler une centaine de personnes.
- Du 24 au 28 septembre, la **1^{re} Biennale du Grand Site** a permis au SMGS et ses partenaires de proposer plus d'une trentaine d'animations et rencontres autour des paysages, sur le thème Habiter le Grand Site, dans les villages du territoire (voir détails p32)
- Le 02 octobre, à Villeneuvette, le SMGS a participé aux **Rencontres pour une hydrologie régénérative** organisée par l'association nationale Pour une hydrologie régénérative et le Pays Cœur d'Hérault. Table-ronde, exposition, visite guidée et ciné-débat étaient au programme.
- En novembre, une **balade dédiée à l'observation des oiseaux** est programmée
- En décembre, une **journée dédiée au « charme discret de la pierre sèche »** est organisée en partenariat avec le service patrimoine du Salagou Cœur d'Hérault. Une balade en regards croisés dans les environs d'Octon sera suivie de 3 ateliers pour expérimenter le travail de la pierre, avec l'association des Murailleurs Languedociens.



• Les Ateliers du Grand Site pour les acteurs et scolaires

Les Ateliers du Grand Site sont des animations ponctuelles à destination d'un public spécifique. Ils doivent permettre aux partenaires, acteurs, élus, techniciens des collectivités, scolaires ou encore associations et fédérations œuvrant sur le périmètre du Grand Site, de mieux comprendre le rôle et les enjeux du Grand Site en leur proposant des animations sur mesures, répondant à un besoin identifié. Ces animations peuvent prendre des formes plus techniques, mêlant travail collaboratif et sensibilisation,

Une série d'ateliers a été organisée en 2025 autour des paysages :

Un programme d'animations à destination d'une classe de primaire de l'école de Cabrières (Financement Natura 2000) a été organisée, 3 séances sur l'année scolaire 2024-2025 ont permis de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la biodiversité autour de la commune et aux actions pouvant être mises en place pour la préserver.

Un programme similaire est reconduit sur l'année scolaire 2025-2026, avec l'école de Nébian : deux séances sont prévues en novembre, 1 en avril.

Le 8 mars, le SMGS a réitéré son atelier à destination des professionnels des activités de pleine nature, élargi aux services patrimoines et autres organisateurs de manifestation sportives ou culturelles, accueillant du public sur le site (guides, associations...). L'objectif était de renforcer la posture du Grand Site en tant qu'accompagnateur des professionnels, de transmettre des éléments pédagogiques de respect du site et de sa biodiversité et les outils de sensibilisation des publics. Une vingtaine de personnes étaient présentes.



Le 20 mars, une **journée dédiée à la pierre sèche** a été organisée à Celles par le SMGS. Animée par l'Association des Bâtisseurs de pierre sèche, elle a réuni des élus et des agents des collectivités volontaires, afin de mieux connaître les atouts de cette technique de construction aujourd'hui reconnue d'excellence, ses qualités urbanistiques, paysagères, environnementales, et des leviers de mise en œuvre (financements, assurance d'ouvrage, accompagnement...). Elle a permis d'identifier un fort engouement des agents pour de potentielles formations techniques, d'échanger autour du patrimoine local et de son entretien.

Le 15 mai, sollicité par l'AFB, le SMGS a accueilli un groupe de chargés de missions d'aires protégés, venus d'un peu partout en France, sur le thème « **Animer un projet de territoire en espace protégé** ». La demi-journée qui s'est tenue à Celles a permis de valoriser et faire comprendre l'action du SMGS autour des paysages, notamment en lien avec Natura 2000. L'animation a donné lieu par la suite à la valorisation de l'action du Grand Site dans le Guide des aires protégées de l'ARB Occitanie, paru en septembre, dans lequel le SMGS est cité en exemple dans le chapitre dédié aux sites classés : <https://www.arb-occitanie.fr/actualite/guide-sur-les-aires-protegees/> (p.45).



Le 22 mai, dans le cadre de la fête de la nature et en partenariat avec la communauté de communes du Clermontais, les chargées de mission ont échangé le temps d'un repas avec les agents de la communauté de communes pour les sensibiliser sur les enjeux chauves-souris. A l'issue de ces échanges, la communauté de communes a fait construire des nichoirs à chauves-souris dont certains seront placés à la Base de Plein Air sous les conseils de la chargée de mission.

Le savoir-faire du SMGS en qualité de gestionnaire de Grand Site est reconnu et plébiscité. Dans le cadre de « Paysages en partage », le SMGS intervient gracieusement auprès de ses partenaires (universités, associations locales...) et du grand public. Ces interventions permettent d'assoir les partenariats et de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du Grand Site. Le Grand Site a mis en place la possibilité de facturer l'intervention de l'équipe, par exemple lorsque le SMGS intervient pour des organismes financés spécifiquement pour organiser la formation ou des publics extérieurs dont le partenariat ne profite pas directement au Grand Site.

- **Renforcer le lien avec les acteurs du Grand Site**

Les services des collectivités, certaines associations et prestataires travaillent déjà avec le SMGS sur les animations du Grand Site. Afin de placer l'esprit des lieux au cœur de la démarche Grand Site, le SMGS anime la concertation avec les services des communautés de communes membres, en charge des animations vers les publics dans le Grand Site.

Comme l'an dernier, le SMGS poursuit la participation aux réunions avec les partenaires, associations ou services des collectivités accueillant ou organisant des animations vers les publics, autour des programmes afin de :

- Proposer des animations en complémentarité (selon thématiques, publics cibles, lieux et périodes d'intervention),
- Nouer de nouveaux partenariats et s'inscrire dans les évènements nationaux et dispositifs de valorisation du territoire (Fête de la nature, Journées du patrimoine, labels Géoparc, Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Vignobles et Découvertes...),
- Faire le lien avec les offices de tourisme des collectivités pour le relais des animations vers les habitants.

Cette année en particulier, plusieurs réunions ont été dédiées à l'organisation de la Biennale en lien avec la commission Grand Site.

Le SMGS a par ailleurs créé des liens avec le pôle culturel du Lodévois et Larzac, Résurgence, et a participé à son lancement de saison le 12 septembre au Vailhès à Celles, où l'animatrice a pu tenir le stand du Grand Site en cours de mise à jour, aux côtés de Demain la Terre !. Une réflexion est en cours sur de possibles Rencontres en partenariat. 3 réunions par an sont organisées avec les services du Clermontais (patrimoine, tourisme) et d'autres invités ponctuels (Géoparc). Cette fréquence a été choisie en fonction des calendriers de diffusion des programmes d'animations de la CCC. Des points ponctuels sont faits avec la CCLL et lorsque possible avec la CCGO.

Le SMGS et le **Mas des Terres Rouges**, association de valorisation du patrimoine culturel et scientifique du bassin versant du Salagou, ont signé une **convention de partenariat**. Elle vise à renforcer les liens et valoriser le travail de ses membres, dont nombre d'habitants du Grand Site, notamment par l'appel de leurs compétences et expertises dans la réalisation de certains projets (ouvrages, groupes de travail patrimoniaux, culturels ou comité scientifique, animation).

COMMUNIQUER AUTREMENT POUR VALORISER LES PAYSAGES ET LES ACTEURS DU GRAND SITE

Suite à l'obtention du label Grand Site, le SMGS a actualisé son logo et sa charte graphique.



- **Site internet et Réseaux Sociaux**

Le Grand site a continué d'alimenter ses pages Facebook en augmentant progressivement la cadence de diffusion, 41 posts ont été faits en 2025. L'organisation de la Biennale a été l'occasion de proposer un événement sur Facebook et 14 contenus spécifiques, ainsi qu'un petit cycle de 7 vidéos adaptés au format réseaux sociaux. L'objectif est de sensibiliser aux enjeux du Grand Site avec un « ton » simple, en proximité des usagers, sans être trop formel ni institutionnel.

17 posts Linked In ont été réalisés.

En septembre, des fichiers malveillants ont été détectés sur le Site Internet. Ils entraînent un dysfonctionnement du back office. Le développement et l'hébergement du site ayant été effectués par des structures différentes, l'équipe procède à la récupération de l'ensemble des systèmes afin de faire procéder à une maintenance.

Une série de 5 courtes vidéos autour des canadairs au Salagou ont été diffusée durant l'été 2025. Cette série a été réalisée, tournée et montée par l'équipe du Grand Site.

- **Lettre d'information :**

Afin de valoriser les animations grand public et habitants, une Lettre d'information mensuelle « Les Rencontres du Grand Site » est diffusée à la Commission Grand Site.

Un encart dédié à « L'Actu du Grand Site » permet de valoriser les évènements ou actions concrètes réalisées.

• Flyers « le Grand Site, vous accueille »

Le Grand Site actualise et modernise ses flyers destinés à la sensibilisation des usagers, à partir d'un dessin du chargé de mission « Paysage ». Ils ont pour but de cibler plus spécifiquement des usagers et mettre en avant certains points essentiels du code du Grand Site :

- Camping-caristes, le Grand Site vous accueille
- Cavaliers, le Grand Site vous accueille
- Pêcheurs, le Grand Site vous accueille

La collection sera complétée, en fonction des besoins.



• Stand du Grand Site

A l'occasion des 50 ans du lac, le stand du Grand Site a été conçu pour sensibiliser le grand public à la préservation du paysage et de la biodiversité. Son contenu pédagogique aborde les thèmes phares du Grand Site : territoire, histoire, biodiversité, patrimoine, paysages, géologie, missions du Grand Site et les activités humaines qui y sont pratiquées (activités de loisirs, agriculture, etc.). Il a été conçu avec l'association d'éducation à l'environnement Demain La Terre ! Ce stand est en cours, d'actualisation. Il est un outil de sensibilisation clé dans le projet « Paysages en partage ».

LA FETE DU GRAND SITE POUR PARTAGER ET FEDERER

Lors de la rédaction de la candidature au label, les élus ont souhaité inscrire et pérenniser dans le calendrier local une fête, tous les deux ans comprenant des temps festifs de partage et des moments de travail (concertation, construction de projets avec les habitants...). Le but : valoriser les habitants et acteurs locaux autour du paysage qu'ils habitent et partager la démarche Grand site.

Les membres de la commission Grand Site, ont été réunis pour construire collectivement la première édition.

Sur le thème « Habiter le Grand Site », le Grand Site et ses acteurs se sont mobilisés pour proposer une série de rendez-vous ouverts à tous, dans les villages du territoire. L'objectif était de prioriser la rencontre, de se rassembler autour des projets, de mieux comprendre les paysages et les enjeux qui s'y jouent, et de fêter ensemble le label Grand Site de France.

Plus d'une trentaine d'animations ont été proposées du mercredi 24 au dimanche 28 septembre, dont la grande majorité gratuite pour les publics : expositions, ateliers participatifs, spectacles, théâtre, concerts, balades et sorties natures, visites guidées, conférences, colloque, témoignages et débats, manifestation sportive...



Programme complet sur :
grandsitesalagoumoureze.fr



La mobilisation des acteurs a été forte et diversifiée : services tourisme, patrimoine et culturel des collectivités, associations de valorisation culturelles, artistiques, patrimoniales, éducation à l'environnement, naturalistes, artistes, artisans, producteurs-agriculteurs, clubs sportifs, collectifs citoyens, comité des fêtes, guides, chercheurs, experts ou encore habitants passionnés...

Le SMGS a coordonné le programme d'animations, supervisé et financé les outils de communication, et a organisé certaines animations de la Biennale : ouverture de l'évènement à Pézènes-les-Mines avec la mairie et le comité des fêtes, comptage participatif des chauve-souris à Villeneuvette avec le Groupe chiroptère Languedoc Roussillon, atelier « Les paysages d'hier, aujourd'hui et demain » à Liausson autour des paysages en lien avec le changement climatique, marché du Grand Site rassemblant un maximum d'acteurs à Octon le samedi matin (temps fort), et enfin soirée festive sur les berges du lac à Clermont l'Hérault le samedi soir avec concerts et animations, en partenariat avec les associations Salagou en scène et les Bacchanales de Mourèze.

Une réunion de bilan est programmée en novembre avec la commission Grand Site, élargie à tous les acteurs de la Biennale.

PROPOSITION 2026 :

Créer l'adhésion autour de la nouvelle gouvernance : EPA, élections et reconstituer les instances, les règles de fonctionnement....

- reconduction comme en 2025, de l'action « Paysages en partage » : demandes de subvention, contrats et prestations :
 - les rencontres pour le grand public : 1 par mois par village, notamment sur les thématiques phares du Grand Site
 - les ateliers du Grand Site pour les partenaires
 - la sensibilisation des acteurs au projet via une communication spécifique

Serait à prévoir au budget du SMGS :

- Salaire de l'agent concerné par la mission (Natacha Rousseau) du 1er janvier au 30 juin
- prestations liées aux rencontres et aux ateliers du 1^{er} semestre

Serait à prévoir dans le cadre de la structuration de l'EPA :

- l'embauche d'un Directeur pour assurer la gouvernance
- Salaire de l'agent en charge de « Paysages en partage » par la mission (Natacha Rousseau) du 1^{er} juillet au 31 décembre
- prestations liées aux rencontres et aux ateliers du 2nd semestre

La mission et les agents pourront être supervisés par le directeur de l'EPA au plus tôt, via un lien fonctionnel.

SYNTHÈSE ET PISTES DE RÉFLEXION

Maintenir les actions et un budget équivalent à 2025 en intégrant une très légère augmentation mécanique due aux éléments suivants :

- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents qui est le phénomène selon lequel, à masse salariale égale et constante (nombre de salariés et rémunérations constantes, points d'indice, smic...), le coût de celle-ci augmente sous l'effet du vieillissement de la population,
- L'inflation sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement

Doter le SMGS d'un budget partiel qui permette une articulation fluide de la répartition des actions avec l'EPA.

L'année 2026 sera une année charnière de mise en place de la nouvelle structure et de dissolution du SMGS. L'objectif est d'articuler les actions pour que les projets soient mis en œuvre sans discontinuité.

La répartition des dépenses entre SMGS et EPA pourra être amenée à varier, en cours d'année 2026, en fonction de la capacité de l'EPA à porter les actions. Une attention particulière sera portée, à ce qu'il n'y ait pas de « double » dépenses entre les 2 structures. Si des actions étaient finalement portées par l'EPA et non par le SMGS, les participations statutaires correspondantes versées par les membres seraient rétrocédées lors de la dissolution.